

Avec la levée des colza, les ravageurs recommencent à faire parler d'eux, les avis fusent, les pulvés commencent à sortir. Si le potentiel de nuisibilité de certains ravageurs exige la plus grande vigilance, il faut aussi savoir prendre du recul sur les systèmes de culture et les causes de certaines pullulations. Souvent elles ne sont pas naturelles du tout, autrement dit favorisées par nos pratiques y compris celles visant précisément à lutter contre ces ravageurs.

## **COLZA**

### **Pression limace modérée**

Avec l'humidité et les levées de colza, on observe les premières morsures. Dans les parcelles où les conditions sèches de l'été ont permis de bien travailler le sol, les limaces sont quasi absentes en général. Contrairement aux à priori, sur les parcelles non labourées, il n'y pas de différence à ce jour entre parcelles en système labour ou TCS. Ce qui fait la différence c'est le travail du sol en interculture, et l'historique des pratiques qui favorise ou pas les processus de régulation naturels. De même on accuse souvent les sols creux de servir d'abri. Si c'est la rotative qui a fabriqué les mottes oui, mais faut il rechercher des sols refermés et battus pour limiter le risque limaces ? Dans les sols qui fonctionnent bien, la vie maintient une structure motteuse favorables aux limaces, mais aussi aux auxiliaires et à un développement rapide du colza.

### **Limiter les E.N.I.**

Rappel : Un des plus importants leviers pour favoriser ces processus de régulation naturels, est de ne traiter qu'en cas de nécessité selon les principes de l'agriculture raisonnée pour réduire les effets non intentionnel (ENI) comme avec les médicaments en médecine. Les solutions provoquant les plus forts ENI sont désormais interdites. Les solutions à base de phosphate ferrique (ex [SLUXX HP](#) 7kg/ha), sont à priori les solutions les plus sélectives, mais pas neutre non plus. Essayer de ne traiter que les zones le justifiant c'est-à-dire ni les zones indemnes ni les zones détruites, mais le front d'attaque ou se concentrent les limaces et la bordure si le champ du voisin est infesté.

### **Sécuriser le suivi en parcelle à risque**

Dans les zones à risque pour ne pas se faire surprendre, vous pouvez installer des pièges. N'importe quel objet plat posé au sol peut faire l'affaire mais cette semaine Mac Gyver vous propose une solution pour fabriquer facilement un piège qui ressemble au modèle « officiel » pour 1 euro pièce. Couper un carré de 50 x 50 de voile de forçage ou géotextile, un carré de carton ondulé, un carré d'isolant type multicouche aluminium. Humidifier le carton et superposer les trois couches sur le sol dans l'ordre ci-dessus en les fixant aux quatre coins (jalons, piquets de camping, clous à chevron ....). Si vous avez une agrafeuse ad hoc, agraffer les trois couches ce qui est plus pratique. Le protocole « officiel » est de disposer 4 pièges à une dizaine de mètres les uns des autres sans antilimaces en dessous, et en les déplaçant à chaque relevé. Dès le seuil de 2 limaces /m<sup>2</sup> au stade levée du colza (une pour 2 pièges) il faut observer attentivement les dégâts sur plantes pour déclencher une éventuelle intervention. A partir de 4 feuilles le risque devient plus faible. Si vous rentrez les pièges au sec en fin de période de risque, un piège peut servir 2 voire 3 ans.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 8 septembre 2015 (BSV N°30), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, E. Géry, H. Hémercyck, B. Schmitt, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

***La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.***